



Carte vie privée et familiale

Par **Lou02**, le **27/01/2016** à **15:01**

Bonjour,

Je suis étudiante algérienne en France. Je vis en France depuis 10 ans maintenant. En consultant les accords entre la France et l'Algérie, j'ai lu qu'il était possible d'avoir la carte vie privée et familiale si on justifie de vivre en France depuis 10 ans avec une carte "étudiant". A la préfecture on me dit qu'en étant étudiante je ne peux pas bénéficier de cette carte alors que c'est écrit sur un texte de lois! Pouvez-vous me confirmer l'information ?

Je vous remercie

Par **albertaina**, le **31/01/2016** à **17:42**

Bonjour, mon fils est vit en France depuis 2005, il a 27 ans, il travaille en CDI, son casier judiciaire est vierges, son beau bere mon mari est Francais et moi aussi depuis 2008, donc en novembre 2015 on a deposer une demande pour une carte residente de 10, et semaine derniere on a reçu courrier comme qui la prefecture de la Haute Garonne refuse sa demande car ressources insuffisantes, mais il ganne 1141 euros par moi, vit avec nous, pas mariee, donc quoi je dois faire? Merci